



ERREUR DANS DECLARATION CONGES PAYES

Par **LHOMME ARTOIS**, le **22/07/2016** à **11:38**

Bonjour

Salairé dans une PME BATIMENT, je me suis aperçu d'une première erreur (heures) dans la déclaration de mes congés payés. mon employeur à tout mit en maladie professionnelle or il y a accident de travail maladie et chômage partiel ce qui me faisait perdre 5 jours . Je lui ai demandé de rectifié la déclaration congés payés. ce matin j'ai contacté la caisse afin d'avoir le nouveau feuillet rectifié et ils me disent qu'il ne donne pas le feuillet rectifié ??? de plus d'après leur dire via déclaration employeur , je ne suis toujours pas d'accord sur la réparation des heures .

Afin d'éclaircir les choses et vu le climat tendu avec mon employeur, j'aimerais lui demandé d'accéder à mon carnet (nous avons un carnet à titre nominatif) que nous remplissons tous les soirs pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 (carnet qui reste au sein de l'entreprise)

Croyez vous qu'il peut me refuser l'accès de ce carnet et comment faire pour pouvoir s'entendre sur cette fameuse déclaration d'heure et doit il me fournir ma fiche rectifié (car de ce fait je n'ai rien resigner hormis la première qui était fausse)?

Vous remerciant de votre lumière

Par **P.M.**, le **22/07/2016** à **16:13**

Bonjour,

Je ne comprends pas très bien votre problème puisque l'arrêt-maladie professionnelle est traité comme un accident du travail ou le chômage partiel au niveau des congés payés et mieux qu'une maladie non professionnelle...

Mais a priori, vous devriez pouvoir accéder à vos pointages...